

Introduction

Le système ODOTRACK permet de générer les déclarations trimestrielles relativement à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA).

Ces déclarations s'adressent à vous si vous êtes titulaire d'un permis IFTA et doivent être produites à compter de la date d'émission du permis et ce, tant qu'il est en vigueur, même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.

Le système ODOTRACK effectuera automatiquement une distinction de la province ou État dans lesquels les déplacements ont été effectués. Une fragmentation des déplacements se produira alors automatiquement lors d'un changement de province ou d'état.

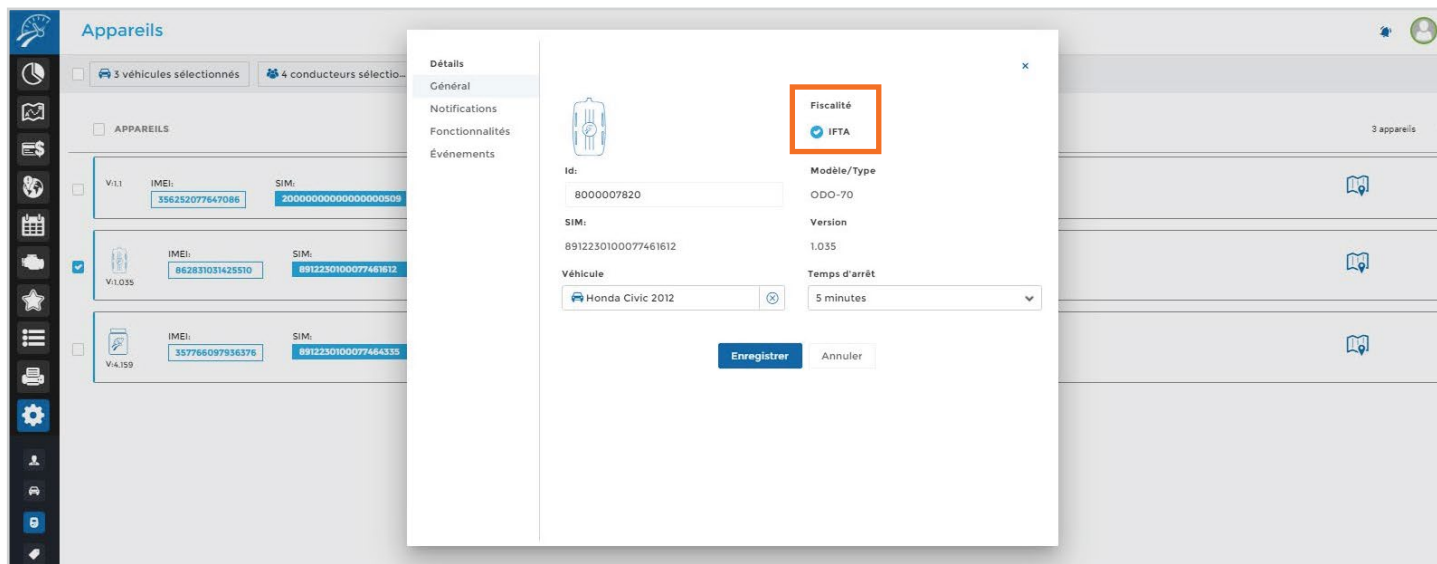
Pour plus d'informations relativement à l'IFTA ou pour connaître les exemptions, veuillez consulter le site officiel de International Fuel Tax Association Inc. à l'adresse suivante : <https://www.iftach.org/>

Activation

L'option IFTA doit d'abord avoir été activée dans votre compte ODOTRACK.

Dans le **Module Configuration**, à la **section Appareils**, choisissez l'appareil pour lequel vous désirez activer l'option à l'aide des cases de sélection.

Une fenêtre comportant les détails de l'appareil s'ouvrira. Cochez la case IFTA en haut à droite de la fenêtre et cliquez sur **Enregistrer**.



Déclarations trimestrielles

Pour produire vos déclarations trimestrielles, dirigez vous dans le Module Rapports et cliquez ensuite sur IFTA dans la section des Rapports fiscaux.



Rapports

Générer un rapport

Rapports de gestion

 **Registre kilométrique**

 **Dépenses**

 **Feuille de temps**

 **Statistiques**

 **Indice de conduite**

Rapports fiscaux

 **Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale**

 **Dépenses d'emploi**

 **IFTA**

 **Conditions d'emploi**

 **Allocations**

 **Avantages**

Choisissez l'année, le(s) véhicule(s) et le trimestre pour lesquels vous désirez produire la déclaration, puis cliquez sur Créer.

CRÉER UN RAPPORT

IFTA - CAZ-510

Description
Cette déclaration s'adresse à vous si vous êtes titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Vous devez produire toutes vos déclarations trimestrielles à compter de la date d'émission de votre permis, et ce, tant qu'il est en vigueur, même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.
<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/entente-internationale-concernant-la-taxe-sur-les-carburants-ifta>
<http://www.ifta.org>

Révision
2019

 3 véhicules sélectionnés

Trimestre
Trimestre 1 - 1er jan. au 31 mars

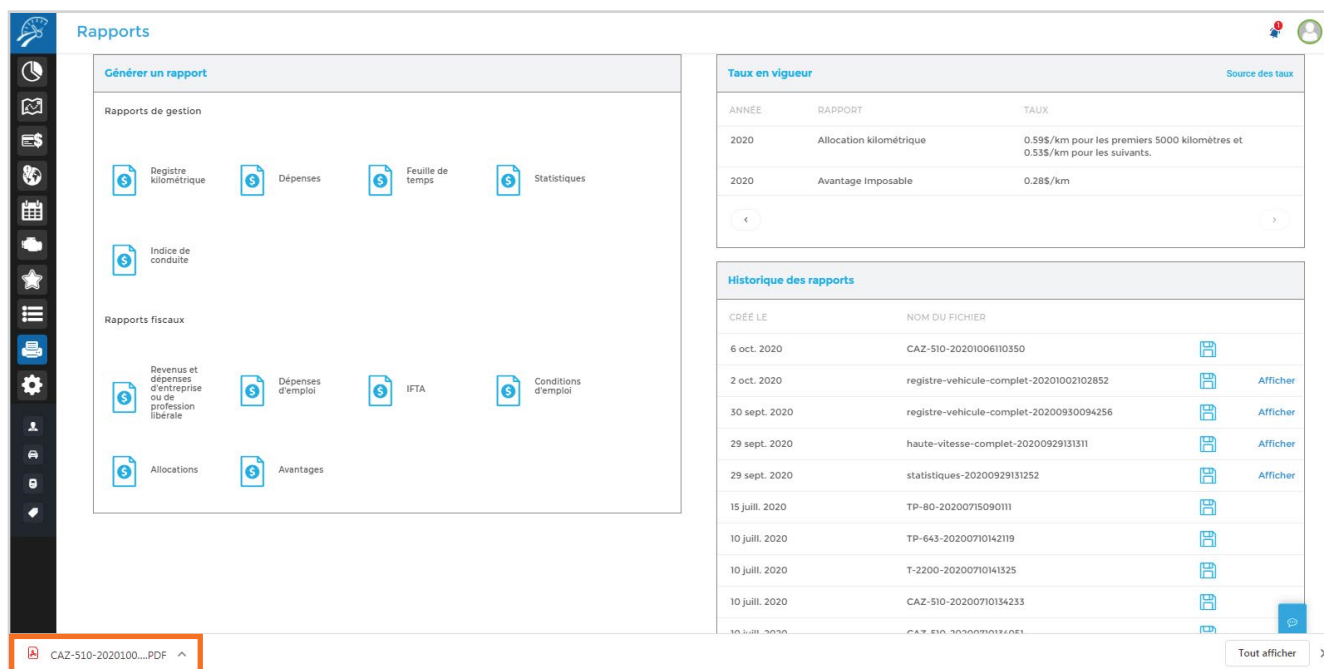
Certains états membres de l'IFTA ont des exemptions sur le kilométrage et le carburant. Pour connaître ces exemptions, visitez le site web de l'IFTA à l'adresse suivante www.ifta.org (anglais seulement)

Créer **Annuler**

Vous pourrez télécharger la déclaration trimestrielle en cliquant sur l'icône de disquette dans la liste d'**Historique des rapports** vis-à-vis le rapport créé.

Historique des rapports			
CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER		
6 oct. 2020	CAZ-510-20201006110350		
2 oct. 2020	registre-vehicule-complet-20201002102852		Afficher
30 sept. 2020	registre-vehicule-complet-20200930094256		Afficher

Ouvrez le fichier PDF téléchargé qui s'affiche dans la barre d'outils en bas à gauche de votre écran en cliquant directement sur le fichier.



Rapports

Générer un rapport

Rapports de gestion

- Registre kilométrique
- Dépenses
- Feuille de temps
- Statistiques
- Indice de conduite

Rapports fiscaux

- Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale
- Dépenses d'emploi
- IFTA
- Conditions d'emploi
- Allocations
- Avantages

Taux en vigueur

ANNÉE	RAPPORT	TAUX
2020	Allocation kilométrique	0.595/km pour les premiers 5000 kilomètres et 0.535/km pour les suivants.
2020	Avantage Imposable	0.285/km

Historique des rapports

CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER	
6 oct. 2020	CAZ-510-20201006110350	
2 oct. 2020	registre-vehicule-complet-20201002102852	 Afficher
30 sept. 2020	registre-vehicule-complet-20200930094256	 Afficher
29 sept. 2020	haute-vitesse-complet-20200929131311	 Afficher
29 sept. 2020	statistiques-20200929131252	 Afficher
15 juil. 2020	TP-80-20200715090111	
10 juil. 2020	TP-643-20200710142119	
10 juil. 2020	T-2200-20200710141325	
10 juil. 2020	CAZ-510-20200710134233	
10 juil. 2020	CAZ-510-20200710134233	

CAZ-510-2020100...PDF

Tout afficher X

La déclaration trimestrielle s'ouvrira à l'écran dans une autre fenêtre. Vous pourrez alors imprimer ou télécharger le document pour l'enregistrer et le sauvegarder sur votre ordinateur.

Registre kilométrique par province / état

Lorsque l'option IFTA est activée, vous pouvez créer un registre kilométrique par province ou état.



Pour ce faire, accédez au Module Rapports et cliquez ensuite sur Registre kilométrique dans la section des Rapports de gestion.

Rapports

Générer un rapport

Rapports de gestion

 **Registre kilométrique**

 **Dépenses**

 **Feuille de temps**

 **Statistiques**

 **Indice de conduite**

Rapports fiscaux

 **Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale**

 **Dépenses d'emploi**

 **IFTA**

 **Conditions d'emploi**

 **Allocations**

 **Avantages**

Une fenêtre s'ouvrira à l'écran. Cliquez sur Par province / état à la gauche de la fenêtre, remplissez les champs requis selon le rapport désiré puis cliquez sur Créer.

CRÉER UN RAPPORT

REGISTRE KILOMÉTRIQUE

☐ Par véhicule
☐ Par conducteur
☐ Par favori
☒ Par province / état

Description
Rapport des distances parcourues (miles ou kilomètres) à des fins professionnelles ou personnelles par province/état.

Plage de temps *
Mois passée ▼

Date de début *
< 2021-01-01

Date de fin *
2021-01-31 >

4 véhicules *

Vue du rapport *
☒ Détaillé ☐ Sommaire

Type *
Tous ▼

Créer **Annuler**

Vous pourrez télécharger ou visualiser le registre kilométrique créé dans la section **Historique des rapports**.

Historique des rapports			
CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER		
11 févr. 2021	registre-etat-complet-20210211085908		Afficher
10 févr. 2021	registre-vehicule-complet-20210210160859		Afficher

Note importante : L'historique des rapports est disponible pour une période limitée seulement. Il est donc fortement recommandé d'imprimer ou de sauvegarder vos rapports sur votre ordinateur.



Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants –

IFTA

CAZ-510-201401-002
2014-01

Période visée : du 2020-04-01 au 2020-06-30

Nom commercial (raison sociale) 12345 Qc Inc.	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro IFTA
Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) V.J. Odotrack	Ind. rég. Téléphone 5143887734	Poste
Adresse 1980 rue Michelin Laval (Québec) H7L5C2	Code postal	Ind. rég. retraceur

Réserve à Revenu Québec

FTN	C
-----	---

1 Déclaration (vous trouverez les instructions de remplissage à la page suivante)

Mazout (diesel)	0.00	1
Essence	0.00	2
Éthanol	0.00	3
Gaz propane	0.00	4
Autres carburants	0.00	5
Additionnez les montants des lignes 1 à 5.	0.00	6
Pénalité de retard (montant le plus élevé : 50 \$ ou 10 % du montant R de la grille de calcul)	0.00	7
Additionnez les montants des lignes 6 et 7.	0.00	8
Crédits en réserve inscrits à votre dossier : en date du :	Crédits utilisés	0.00 9
Solde antérieur à payer inscrit à votre dossier : en date du :		0.00 10
Montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9 plus celui de la ligne 10. Si le résultat est positif, reportez-le sur le bordereau de paiement. Revenu Québec ne rembourse ni ne demande aucune somme inférieure à deux dollars.	Solde	0.00 11

Cochez la case appropriée, s'il y a lieu.

☐ Carburant en vrac entreposé au lieu d'affaires dans un réservoir acheté ou loué	☐ Annulation du permis à compter du <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>
☐ Transport effectué pour le compte d'un autre transporteur dont le numéro IFTA est <u> </u>	(veuillez détruire le permis et les vignettes)
☐ Aucun kilomètre parcouru durant la période visée (y compris au Québec)	☐ Modification de la déclaration déjà produite pour la période du <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> au <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>

Signature de la personne qui a rempli la déclaration	Titre ou fonction	Date	Ind. rég.	Téléphone	Poste
Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.					
2020-09-17					
Signature du titulaire du permis (ou de la personne autorisée)	Titre ou fonction	Date	Ind. rég.	Téléphone	Poste
Conservez un double de ce formulaire rempli pour vos dossiers.					
Formulaire prescrit - Président-directeur général					
1286 ZZ 49505654					



Bordereau de paiement

CAZ-510 (2014-01)

Nom commercial (raison sociale) 12345 Qc Inc.	Numéro IFTA
Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) V.J. Odotrack	Période visée Du 2020-04-01 au 2020-06-30
Ind. rég. Téléphone 5143887734	Poste
Solde de la déclaration (montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9) 0.00	
Solde antérieur à payer (montant de la ligne 10) 0.00	
Solde à payer (montant de la ligne 11) 0.00	

Retournez à : C. P. 25500, succursale Terminus
Québec (Québec) G1A 0A9

Utilisez ce bordereau de paiement seulement si vous n'avez pas celui envoyé par Revenu Québec.
Dans ce cas, faites votre paiement soit par la poste, soit en personne à un de nos bureaux.

Ce rapport a été produit avec les informations du client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

CAZ-510-ZC1401-002

Cette déclaration s'adresse à vous si vous êtes titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Vous devez produire toutes vos déclarations trimestrielles à compter de la date d'émission de votre permis, et ce, tant qu'il est en vigueur, même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.

Formulaire remplissable à l'écran

Les parties 2 et 3 de ce formulaire peuvent avantageusement être remplies au moyen du formulaire CAZ-510 remplissable à l'écran, accessible dans notre site Internet, au www.revenuquebec.ca. Dans ce formulaire, les taux de taxe des carburants les plus utilisés sont intégrés et les calculs sont effectués au fur et à mesure que vous inscrivez vos données. Vous pouvez aussi produire votre déclaration au moyen d'un logiciel autorisé. Consultez notre site Internet pour connaître vos responsabilités lorsque vous utilisez un tel logiciel ainsi que la liste des logiciels autorisés.

Étapes à suivre

1. Remplissez un exemplaire des parties 2 et 3 pour chaque type de carburant utilisé. Pour ce faire, basez-vous sur les données relatives aux véhicules motorisés admissibles pour lesquels des vignettes ou une autorisation temporaire ont été délivrées.
2. Reportez les résultats (montant T ou total des montants T selon le cas) des parties 3 remplies pour chaque type de carburant utilisé à la ligne correspondante de la partie 1.
3. Remplissez, signez et retournez la déclaration trimestrielle à Revenu Québec, accompagnée des parties 2 et 3, que ce soit le mode de paiement utilisé. La liste des personnes autorisées à signer figure à la partie 8 du formulaire *Demande d'inscription* (LM-1), dans notre site Internet.
4. Effectuez votre paiement, s'il y a lieu.

Mode de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement dans une institution financière, en personne à Revenu Québec ou par la poste, en joignant le bordereau envoyé par Revenu Québec au paiement. Dans les deux derniers cas, vous devez remettre un chèque ou un mandat, fait à l'ordre du ministre du Revenu, sur lequel vous aurez inscrit votre numéro IFTA.

Délai de production de la déclaration et délai de paiement

La déclaration et le paiement, s'il y a lieu, doivent être parvenus à Revenu Québec au plus tard à la date d'échéance inscrite dans l'en-tête du formulaire que nous avons envoyé.

Date de réception de la déclaration

La date de réception de la déclaration est

- soit la date du timbre de Revenu Québec, si vous remettez la déclaration en personne;
- soit la date du cachet, si vous la transmettez par la poste

Date de réception du paiement

La date considérée comme la date de réception du paiement est celle du timbre de Revenu Québec, si vous remettez le paiement en personne ou si vous le transmettez par la poste.

Intérêts

Vous devez payer des intérêts sur toute taxe impayée à l'expiration du délai de paiement. Les taux d'intérêts applicables figurent dans le formulaire CAR512.1 accessible dans notre site Internet.

Pénalité de retard

Si vous produisez votre déclaration après l'échéance du délai de production ou si une somme est impayée à l'expiration du délai de paiement, vous devez payer une pénalité égale au plus élevé des montants suivants :

- 50 \$;
- 10 % du total de la taxe à payer (montant R) pour chaque type de carburant déclaré.

Notez qu'aucun crédit en réserve ne peut diminuer le solde à payer sur lequel la pénalité est calculée.

Information additionnelle

Pour obtenir davantage de renseignements, visitez notre site Internet au www.revenuquebec.ca. Vous pouvez aussi composer le 1 418 652-IFTA (4382) ou, sans frais, le 1 800 237-IFTA (4382).



1287 ZZ 49505655



2 Calcul de la moyenne de kilomètres par litre selon le type de carburant utilisé

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

 CAZ-510-201401-002
 2014-01
 3 de 7

Cette partie et la partie 3 de ce formulaire peuvent avantageusement être remplies au moyen du formulaire CAZ-510 remplissable à l'écran, accessible dans notre site Internet. Voyez les renseignements à la page 2.

Numéro IFTA

Nom

12345 Qc Inc.

Période visée : du 2020-04-01 au 2020-06-30

Cochez la case correspondant au carburant pour lequel vous remplissez cette grille de calcul. Si vous cochez la case 5, inscrivez le nom de chacun des carburants utilisés.

Carburant utilisé

 1 ☐ Mazout (diesel)

 5 ☐ Autre carburant :

– Gaz naturel comprimé (GNC)

– E-85

 2 ☒ Essence

– Gaz naturel liquéfié (GNL)

– M-85

 3 ☐ Éthanol

– Gazohol

– A-55

 4 ☐ Gaz propane

– Méthanol

– Biodiesel

Total des kilomètres parcourus

Inscrivez le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés admissibles durant le trimestre visé.

507 km

En vous basant sur votre registre des distances, inscrivez

• dans la case A, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les États et provinces qui ont adhéré à l'Entente IFTA (ci-après appelés États ou provinces membres);

• dans la case B, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les territoires et les États qui n'ont pas adhéré à cette entente (ci-après appelés territoires ou États non membres). Ce sont le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-ouest, l'Alaska et le district fédéral de Columbia ainsi que le Mexique;

• dans la case C, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus. Ce nombre doit être égal au nombre inscrit plus haut.

Total des kilomètres parcourus dans les États ou les provinces membres

A 507 km

Total des kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres

B 0 km

Total des kilomètres parcourus

C 507 km

Si vous avez inscrit un nombre à la case B, inscrivez ci-dessous le nom des territoires ou États non membres où vous avez circulé.

Total des litres de carburant achetés

En vous basant sur toutes vos factures pour ce carburant, inscrivez le nombre total (sans décimales) de litres achetés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles.

÷

D 0 litres

Kilomètres par litre

Le nombre total de kilomètres parcourus divisé par le nombre total de litres de carburant achetés (C ÷ D) [2 décimales]

=

E 0.00 km/l

Renseignements supplémentaires

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Ce rapport a été produit avec les informations du client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

1288 ZZ 49505656





3 Grille de calcul de la taxe à payer (ou payée en trop) selon le type de carburant utilisé

 CAZ-510-201401-002
2014-01

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Numéro IFTA

Nom

12345 Qc Inc.

Période visée : du 2020-04-01 M au 2020-06-30 M

Répartissez le total des kilomètres parcourus dans les États ou provinces membres (nombre A) en vous basant sur votre registre des distances. Consultez, dans notre site Internet, le formulaire CAR-512.1 pour la période visée. Ce formulaire contient les renseignements propres à certains États et à certaines provinces ainsi que le tableau des taux de taxe. Lorsqu'une surtaxe est exigée, vous devez utiliser une ligne distincte pour la calculer et inscrire 0 aux colonnes H et L.

Colonne I : Les États et les provinces peuvent considérer que des kilomètres sont non taxables. Ces kilomètres ne doivent pas être inscrits à la colonne I. Renseignez-vous auprès des États ou des provinces pour connaître leurs particularités. Si le nombre de kilomètres parcourus (colonne F) diffère du nombre de kilomètres taxables (colonne I), écrivez une note explicative dans la partie « Renseignements supplémentaires » de la page précédente.

Colonne L : Si vous achetez du carburant en vrac, inscrivez seulement le nombre (sans décimales) de litres prélevés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles. Conservez vos reçus.

Colonne N : Inscrivez le taux indiqué dans le tableau des taux du formulaire CAR-512.1 pour le trimestre visé.

Colonne O : Compte tenu du nombre de litres de carburant taxable utilisés, un montant positif indique que vous n'avez pas payé assez de taxe et un montant négatif indique que vous en avez payé en trop. Revenu Québec se charge de remettre ou de demander pour vous ces sommes aux États ou provinces concernés.

Colonne P : Pour calculer les intérêts IFTA à payer, multipliez le montant de la colonne O par le taux d'intérêt mensuel figurant dans le formulaire CAR-512.1, puis par le nombre de mois de retard (chaque fraction de mois est considérée comme un mois entier). Si votre paiement est en retard de plus d'un trimestre, utilisez le taux d'intérêt en vigueur pour chaque trimestre. Si le montant de la colonne O est négatif, vous n'avez pas d'intérêts à payer.

F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
États ou provinces membres dans lesquels vous avez circulé	Réserve Revenu Québec	Kilomètres parcourus (sans décimales)	Kilomètres taxables (sans décimales)	Kilomètres par litre (nombre E)	Litres de carburant taxables (I ÷ J) [sans décimales]	Litres de carburant achetés (taxe exigible payée) [sans décimales]	Litres à taxer (ou taxés en trop) [K - L]	Taux de la taxe (4 décimales)	Taxe à payer (ou payée en trop) [M x N]	Intérêts IFTA à payer	Montant à payer (ou payé en trop) [O + P]
Québec		507	507	0.00	0	0	0	0.1920	0.00	0.00	0.00
Total pour les États ou provinces membres* Additionnez les nombres de chaque colonne (le nombre U doit être égal au nombre A).	U	507				X 0			R 0.00	S 0.00	T 0.00
Nombre total de kilomètres parcourus dans les territoires et États non membres* (le nombre V doit être égal au nombre B)	V	0				Y 0					
Additionnez les nombres U et V (le nombre W doit être égal au nombre C). Total*	W	507				Z 0					

Reportez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous avez coché la case 5 de la partie 2 et utilisé plus d'un carburant, additionnez tous les montants T et reportez le total à la ligne 5 de la partie 1.

* Si vous remplissez plus d'une page pour ce carburant, inscrivez les totaux uniquement sur la dernière page utilisée.

Ce rapport a été produit avec les informations du client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

1289 ZZ 49505657